

## Augmentation de capital annoncée

### **Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL S.A-**

**Siège social : Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-1080 Tunis-**

La Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines -SOTRAPIL- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le **26 mai 2016**, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **495 495 dinars** pour le porter de **19 324 305 dinars** à **19 819 800 dinars** et ce par incorporation de :

- **374 018,499 dinars** à prélever sur le poste « compte spécial d'investissement » après affectation des résultats de 2015 ;
- **121 476,501 dinars** à prélever sur le poste « résultats reportés au titre de l'exercice 2015 »

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **99 099 actions nouvelles gratuites de nominal 5 dinars chacune**, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une **(1) action nouvelle gratuite pour trente neuf (39) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à **partir du 1er janvier 2016 et seront assimilées aux actions anciennes**.

#### **Cotation en bourse :**

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés à **partir du 01 juillet 2016**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à **partir du 01 juillet 2016**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à **partir du 01 juillet 2016**.

#### **Prise en charge par la Tunisie Clearing :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à **partir du 01 juillet 2016**.